

APPEL À PROJETS – ACTIVITES SPORTIVES

Contexte

La Commune de Confignon développe depuis quelques années son offre d'activités physiques et de mouvement, dans un but de prévention, de promotion de la santé et de lutte contre la sédentarité.

Le programme de législature 2025-2030 souligne la volonté du Conseil administratif d'œuvrer au développement du sport pour toutes et tous, par le déploiement de nombreuses mesures dont un appel à projet pour encourager des activités sportives. Le Conseil municipal a validé cette proposition lors du vote du budget 2026.

Objectifs

Cet appel à projet vise la réalisation de plusieurs projets concrets dans le domaine du sport avec les objectifs suivants :

- élargir l'offre d'activités sportives et de mouvement sur le territoire communal,
- encourager la pratique du sport,
- fédérer les habitantes et habitants de Confignon autour d'actions favorisant la santé et le bien-être par l'activité physique.

Les projets visant un encouragement du sport féminin et des pratiques mixtes sont les bienvenus.

Projets éligibles

Seront retenus pour étude les projets répondant aux critères cumulatifs suivants :

- a) Le projet doit répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus, être réalisé sur le territoire de Confignon, et être porté au moins par une personne vivant ou travaillant à Confignon, par une association communale ou par une personne morale souhaitant développer un lien avec la Commune.
- b) Le budget maximum est fixé à CHF 2'000.- pour la conception et la réalisation du projet, incluant l'ensemble des charges y afférentes notamment les frais de matériel, d'installations, etc.
- c) La faisabilité des actions doit être avérée d'un point de vue technique, administratif et légal.
- d) L'exécution doit être assumée de manière totalement autonome par les initiatrices et initiateurs du projet.
- e) Le projet doit débuter en 2026 et peut se déployer sur l'année scolaire 2026-2027.
- f) Les prix pratiqués doivent permettre un accès au plus grand nombre.

Procédure de sélection

Les projets seront étudiés par la Commune ; plusieurs projets seront retenus, dans la limite du budget alloué.

Critères d'évaluation

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- Bénéfice attendu pour les habitantes et habitants.
- Pertinence vis-à-vis des objectifs énoncés.
- Faisabilité du projet envisagé.
- Nombre de bénéficiaires potentiels.

Financement

Le budget alloué par le Conseil municipal s'élève au total à CHF 10'000.- et est à partager entre différents projets.

Le montant maximal du soutien financier est de CHF 2'000 par projet.

Les projets primés recevront le montant alloué dans le courant de l'année 2026, en fonction du calendrier du projet, et devront rendre compte de son utilisation au 30.06.2027, avec les pièces justificatives. Un bilan intermédiaire devra être transmis à la Commune pour tout projet se déployant sur plus de 3 mois.

Procédure de dépôt

Les personnes/entités/associations communales intéressées sont invitées à déposer auprès de la réception de la Mairie de Confignon un dossier papier comprenant les éléments suivants :

- Concept et motivations (1 pages A4 maximum).
- Liste des personnes/entités/associations impliquées, coordonnées et liens avec la Commune.
- Détails de la mise en œuvre du projet et calendrier de réalisation envisagé.
- Budget présentant les charges et les revenus.

Le délai de candidature est fixé au 20 avril 2026.

Calendrier

2 mars 2026	Lancement de l'appel à projet
20 avril 2026	Dépôt des projets (date limite)
Avril/mai 2026	Evaluation des projets
1 ^{er} juin 2026	Annonce des résultats
Rentrée scolaire 2026	Lancement des projets (au plus tôt)

Demande de renseignements

social@confignon.ch - 022 850 93 72 (tous les jours hormis le mercredi)